



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA15 210119 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de démolir 4 bâtiments résidentiels et de construire 3 bâtiments résidentiels de 3 étages et totalisant 15 logements, au 3952 à 3970 rue Newmarch (lots : 1 153 961, 1 153 962, 1 153 963 et 1 153 964).

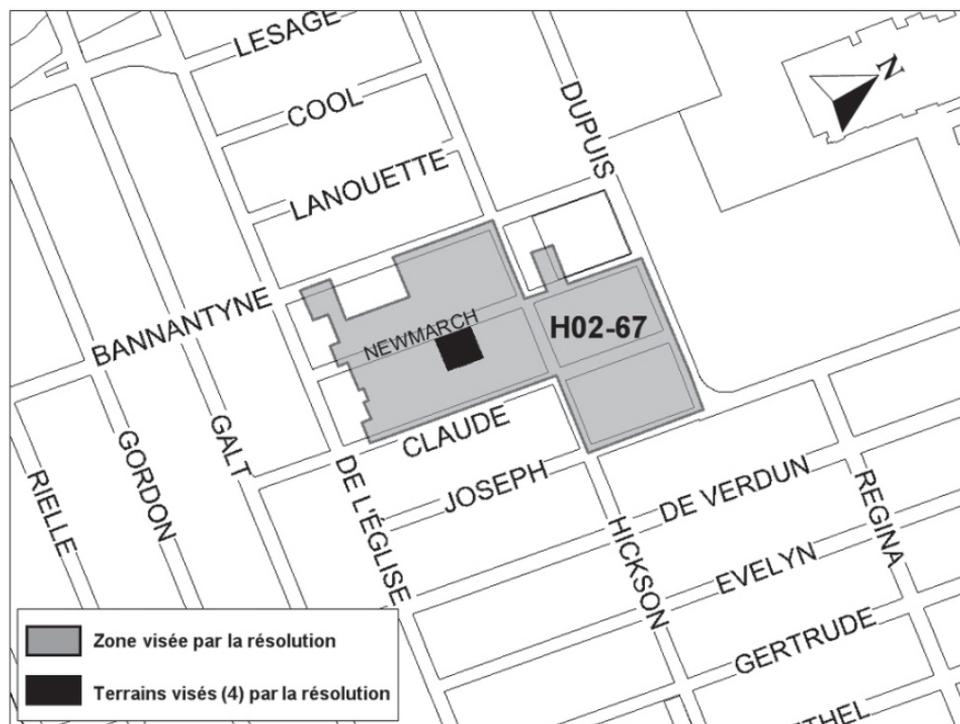
Démolition de 4 bâtiments résidentiels et construction de 3 bâtiments résidentiels de 3 étages totalisant 15 logements.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 5 mai 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 26 mai 2015 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge à l'exigence que l'aire de stationnement soit localisée sur au plus 2 terrains, à l'exigence d'un aménagement riverain d'une largeur de 3 m au pourtour de l'aire de stationnement et à la plantation d'arbres sur le terrain. Il déroge également aux dispositions concernant le revêtement extérieur autorisé ainsi qu'aux règles d'harmonie architecturale, comprises à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5 du Règlement de zonage (1700).

Finalement, le projet ne sera pas soumis à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage (1700) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), cette procédure ayant été ajoutée à même le présent projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 14 mai 2015

Caroline Fissette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement